**ETUDE RELATIVE A LA CONSTITUTION D’UNE PLATEFORME DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE DU BASSIN DU MONO**

**TERMES DE REFERENCE**

1. **CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

L’idée de mettre en place un organisme de bassin du Mono s’inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du processus régional de gestion intégrée des ressources en eau qui implique tous les Etats et tous les Organismes de Bassin de la région.

La Déclaration de Ouagadougou sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) adoptée en mars 1998, acte fondateur dudit processus, inscrit en bonne place le principe de « créer ou redynamiser les cadres de concertation entre pays riverains pour une gestion concertée des eaux des bassins transfrontaliers ».

Le processus régional de GIRE en Afrique de l’Ouest s’est notamment traduit par

1. L’adoption d’un Plan d’Action Régional de Gestion Intégrée des Ressources en Eau en Afrique de l’Ouest (PARGIRE/AO) par la Conférence des Chefs d’Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, en décembre 2000 ;
2. La mise en place d’un Cadre Permanent de Coordination et de Suivi de la GIRE en Afrique de l’Ouest par la Conférence des Chefs d’Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, en décembre 2001 ;
3. L’adoption de la Politique des Ressources en Eau de l’Afrique de l’Ouest (PREAO) par la Conférence des Chefs d’Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, en décembre 2008

C’est dans le cadre de la mise en œuvre des prescriptions de la Déclaration de Ouagadougou et des décisions susmentionnées que le Comité Ministériel de Suivi de la GIRE en Afrique de l’Ouest, lors de sa 3ème session tenue à Bamako, le 21 novembre 2008, a adopté une résolution portant sur la promotion de trois (3) nouvelles Organisations de Bassins transfrontaliers suivant les schémas suivants :

* Comoé-Bia-Tano (Burkina, Côte d’Ivoire, Ghana, Mali)
* Mono (Bénin, Togo) ;
* Cavaly-Cestos-Sassandra (Côte d’Ivoire, Guinée, Liberia).

Sous l’égide de la CEDEAO, le processus de mise en place de l’Autorité du Bassin du Mono (ABM) a été conduit à travers une approche résolument participative qui a impliqué tous les acteurs concernés au niveau des deux pays (Départements Ministériels, Parlements, Collectivités Territoriales, Organisations de la Société Civile).

Il a notamment comporté les principales étapes suivantes : (i) organisation d’une réunion de validation des études techniques par les experts des deux pays (Lomé, 19 juillet 2011), (ii) mise en place d’un Comité Technique du Bassin du Mono (CTBM) composé de manière paritaire d’experts des deux pays, (iii) organisation d’ateliers nationaux de concertation et d’information au niveau de chacun des deux pays, (iv) organisation d’ateliers nationaux de validation des avant-projets de textes constitutifs de l’organisme au niveau de chacun des deux pays, (v) organisation d’un atelier régional de validation des avant-projets de textes constitutifs et des textes organiques tenu à Lomé, les 17 et 18 décembre 2013 à Lomé.

A la suite de la réunion constitutive du Conseil des Ministres de l’ABM tenue le 04 juillet 2014 à Cotonou et qui a notamment approuvé les projets de textes constitutifs, les Chefs d’Etat et de Gouvernement du Bénin et du Togo ont effectivement signé le 30 décembre 2014 le projet de Convention portant statut du fleuve Mono et création de l’Autorité du Bassin du Mono (ABM).

Supportée par la Coopération Suédoise (ASDI), à travers le Programme de Gestion Intégrée des Ressources en Eau en Afrique de l’Ouest, la réalisation de cette étude répond à un souci d’assurer une implication pleine et entière des organisations de la société civile dans la mise en œuvre de l’ABM qui est conçue, avant tout, comme une organisation de bassin transfrontalier de proximité.

1. **OBJECTIFS DE L’ETUDE**

**2.1 Objectif global**

L’objectif global de l’étude sera de définir les éléments constitutifs d’une plateforme d’action des organisations de la société civile du bassin du Mono pour une prise en compte des besoins et des intérêts légitimes des populations locales dans la gestion du bassin du Mono.

**2.2 Objectifs spécifiques**

* identifier, répertorier et faire une analyse SWOT de toutes les organisations de la société civile et déterminer leur champ et domaine d’action dans le bassin ;
* dégager les attentes et les besoins des organisations de la société civile du bassin par rapport à la mise en œuvre des programmes et des interventions de l’Autorité du Bassin du Mono ;
* formuler un projet de plateforme d’action des organisations de la société civile du bassin du Mono.
1. **RESULTATS ATTENDUS DE L’ETUDE**
* Un répertoire analytique des organisations de la société civile du bassin du Mono est établi ;
* Les attentes et les besoins des organisations de la société civile du bassin du Mono par rapport à la mise en œuvre de l’ABM sont dégagés ;
* Un projet de plateforme d’action des organisations de la société civile du bassin du Mono est formulé.
1. **ELEMENTS DE METHODOLOGIE**

L’étude sera menée à travers une approche participative par un consultant qui travaillera sous l’égide d’un Comité de Pilotage composé du CCRE-CEDEAO, JVE, Eau Vive, PNE-Bénin et les Points Focaux Nationaux ABM du Bénin et du Togo.

La réalisation de l’étude s’articulera autour des principaux axes suivants :

1. revue documentaire ;
2. interviews et enquêtes auprès des principaux acteurs concernés par le développement du bassin du Mono notamment les plateformes existantes dans le bassin et les organisations de développement à la base (Comités de développement, groupements, coopératives), les organisations des usagers du bassin (agriculteurs, pêcheurs, éleveurs, artisans, chasseurs, etc.), les ONG, les responsables des Collectivités locales et territoriales, les autorités coutumières et religieuses, les ONG, les associationsde femmes, de jeunes, les syndicats et les divers réseaux, etc.
3. l’élaboration d’un premier draft de rapport et sa présentation au Comité de pilotage ;
4. l’élaboration d’un rapport provisoire tenant compte des observations des membres du Comité de pilotage et sa présentation au cours d’un atelier de validation ;
5. la production d’un rapport final prenant en compte les observations dudit atelier.
6. **NIVEAU D’EFFORT**

Le niveau d’effort pour la réalisation de l’étude sera de 30 jours répartis comme suit :

* revue documentaire : 2 jours ;
* conception des outils : 3 jours
* enquêtes/ interviews/ visites de terrain : 10 jours ;
* élaboration du rapport provisoire : 5 jours ;
* appui à l’organisation et à la tenue de l’atelier : 5 jours ;
* finalisation du rapport : 5 jours
1. **PROFIL ET QUALIFICATION DU CONSULTANT**

L’étude sera menée par un consultant spécialiste en développement institutionnel et en organisation de populations et ayant une bonne connaissance de la zone du bassin du Mono.